



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



***CONSULTATION SUR LE***

# **SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE**

***DANS LE CADRE DU CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION SUR LE PLEIN  
EMPLOI***

# Programme des échanges



## 1. Pourquoi un CNR dédié à l'accueil du jeune enfant, et comment est-il organisé ?

- Introduction par Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées (15 min)
- Echanges entre les participants et le ministre (10 min)

*« Un SPPE pour le plein emploi grâce à une conciliation entre vie familiale et vie professionnelle enfin aisée, pour une égalité entre les femmes et les hommes enfin atteinte, pour les meilleures chances de départ dans la vie enfin offertes à tous nos enfants. »*

## 2. Quels enseignements retirer de la première phase de ce CNR ?

- Etat des lieux de départ, par Jean-Christophe Combe (5 min)
- Freins à lever déjà identifiés, par Elisabeth Laithier, Rapporteuse générale de la concertation (15 min)
- Echanges entre les participants et le ministre (40 min)

*« Le temps des promesses est derrière nous, place à l'action ! »*

## 3. Quelles sont les prochaines étapes, au niveau national, dans les territoires ?

- Présentation par Jean-Christophe Combe (15 min)
- Echanges entre les participants et le ministre (20 min)

*« Il est essentiel que chacun soit entendu et que toute la diversité des situations locales soit prise en compte »*

# 1. Pourquoi un CNR dédié à l'accueil du jeune enfant, et comment est-il organisé ?

## Construire un service public de la petite enfance : un objectif consensuel de longue date, un défi collectif à relever



- **Quelle que soit sa dénomination, le projet de développement d'une offre d'accueil du jeune enfant abondante et de qualité est sur le métier depuis plusieurs années, et des progrès réels ont déjà été accomplis**
  - Un objectif précédemment affiché lors de deux mandatures, 2006-2012 et 2012-2017
  - Des réalisations en ce sens plus récentes : réforme des services aux familles en 2021, du CMG au PLFSS 2023
  
- **Aux résultats rencontrés parfois décevants, a succédé une crise qui s'inscrit plus généralement dans le cadre de celle des métiers de l'humain, en France comme à l'étranger**
  - Depuis 10 ans : des objectifs de création de places non-atteints, et un nombre d'assistants maternels en baisse
  - Depuis la crise COVID : une perte d'attractivité accélérée conduisant à une pénurie de professionnels
  
- **Le SPPE : un horizon mobilisateur pour dépasser la crise et relever le défi de construire un service public nouveau répondant aux aspirations concrètes des Françaises et des Français**
  - L'accueil de leur jeune enfant, première préoccupation et attente des Français à l'égard des politiques familiales
  - Une cible partagée, qui doit nous permettre de dépasser ensemble obstacles conjoncturels comme structurels

## Un engagement présidentiel fort, au carrefour de trois objectifs majeurs de notre vie collective



- **Une promesse de campagne du Président de la République, au cœur de la feuille de route du Gouvernement**
    - *« Pour toutes les familles, nous garantirons un droit à l'accueil de leur jeune enfant, jusqu'à son entrée à l'école maternelle, à un prix raisonnable et similaire quel que soit le mode d'accueil. » (E. Macron, 2022)*
  - **Une offre géographiquement et financièrement accessible à tous, condition du plein-emploi**
    - 200 000 places manquantes, et 150 000 personnes empêchées de prendre ou reprendre un emploi faute de mode d'accueil (M. Villac, 2019)
  - **Un accueil de qualité pour tous, pour une égalité des chances dès le plus jeune âge**
    - Seuls 5 % des enfants des classes populaires bénéficient d'une place en crèche, contre 20 % des enfants des classes favorisées – écart encore plus marqué s'agissant des assistants maternels (REPSS Familles)
  - **La garantie d'un accueil pour son jeune enfant, un pas de plus vers l'égalité entre les femmes et les hommes**
    - Le taux d'activité des mères chute avec le nombre d'enfants, alors que celui des pères remonte (Sénat, 2015)
-

## Une concertation dans le cadre du conseil national de la refondation : la petite enfance, partie intégrante de notre contrat social



- **Comme le « bien vieillir », le « bien grandir » vise à mieux à accueillir et mieux prendre soin des plus vulnérables d’entre nous**
    - Les deux extrémités de la vie et l’attention aux vulnérabilités, fil rouge de la feuille de route du MSAPH
  - **Parce qu’il participe pleinement de la logique de l’investissement social, le service public de la petite enfance sera inscrit au « Pacte des solidarités » en cours d’élaboration**
    - Selon le prix Nobel d’économie James Heckman, chaque dollar investi dans les meilleurs programmes éducatifs dans la petite enfance rapporte 7,30 dollars à la société
  - **Un accueil de qualité commence par le respect de l’intégrité et des droits des tout-petits : pas de service public de la petite enfance sans promotion de la culture de la bientraitance**
    - L’actualité tragique du printemps 2022 et les remontées qui l’ont suivie ont remis la question à l’agenda
    - Une stratégie nationale de lutte contre les maltraitances, et une mission IGAS dédiée au sujet des crèches
  - **Le service public de la petite enfance et l’extension des aides financières jusqu’à l’entrée au collège pour les familles monoparentales, levier concret au quotidien de la grande cause « Égalité » et de la société du plein-emploi**
-

## Une concertation à 360° : toutes les parties-prenantes sont invitées à s'exprimer, au niveau national et sur 10 territoires volontaires



- **Une phase nationale, pour recueillir les points d'intérêt et d'attention des représentants des différents acteurs impliqués**
  - Quatre temps d'échange avec les représentants des familles, des collectivités locales et notamment les maires, des professionnels et de la branche Famille de la Sécurité sociale
  - Une démarche d'écoute ouverte, fondée sur deux bases, l'engagement présidentiel d'une part, les recommandations du CESE d'autre part
  
- **Une phase territoriale, pour confronter les enseignements qui en seront retirés à la diversité des situations locales**
  - L'accueil du jeune enfant, une politique au cœur du quotidien et gérée au plus près des territoires
  - Des réalités locales qui varient en termes de besoins, comme d'offres ou encore de leviers d'action
  
- **Objectifs : partager un diagnostic, identifier collectivement les voies ouvertes, construire ensemble des solutions**

## **CNR « Petite enfance » du 8 décembre : croiser les regards des membres du CNR plénier et des parties-prenantes du secteur**



- **Toutes les parties-prenantes du secteur ont été conviées, car construire un SPPE qui fonctionne nécessite de le construire avec elles**
- **Tous les membres du CNR plénier présents à Marcoussis ont été conviés, car le SPPE sera l'une des briques majeures du contrat social à refonder**
- **C'est du croisement de vos regards que sera issue la base de discussion proposée aux acteurs locaux pour leurs échanges de la phase territoriale**



## Mes convictions à ce stade quant au futur SPPE



- **Un service universel d'accueil qui devra pouvoir s'appuyer sur toutes les forces vives du secteur**
  - Tous les modes d'accueil, individuel et collectif, ont vocation à faire partie du SPPE, afin de respecter le libre choix des familles
  - La nature de l'offre d'accueil, privée ou publique, marchande ou non marchande, n'est pas un critère déterminant pour faire partie du SPPE ; en effet dans tous les cas :
    - *Le financement est d'ores et déjà très largement public*
    - *Les règles de fonctionnement sont établies et contrôlées par les pouvoirs publics*
  - Doivent plutôt nous guider les principes caractérisant la notion de service public, soit en l'espèce :
    - *L'égalité, notamment en matière de coût exposé par les parents*
    - *La continuité, notamment en matière de couverture territoriale*
    - *L'adaptabilité, notamment en matière de besoins spécifiques des enfants accueillis et de leurs familles*
- **Le SPPE devra remplir quatre grandes fonctions :**
  - Informer, orienter, accompagner les parents jusqu'à l'obtention d'une solution d'accueil adaptée
  - Développer et diversifier les solutions d'accueil pour garantir aux familles une offre accessible en tout point du territoire et adaptée aux besoins spécifiques
  - Financer les places d'accueil en agissant sur les restes à charge des collectivités et des familles
  - Accompagner et contrôler la qualité de l'offre d'accueil

## Pour conclure cette introduction ... le SPPE, c'est dès maintenant !



- Des réformes réglementaires des services aux familles et l'harmonisation de la qualité engagée avec la charte qualité d'accueil du jeune enfant
- Des instances de travail partenariales qui se structurent :
  - Les comités départementaux de services aux familles installés dans la majorité des départements et près de 100% des habitants couverts par des conventions territoriales globales
- Le Comité de filière Petite enfance qui œuvre à trouver des solutions aux pénuries de professionnels
- Une dynamique en investissement favorable en dépit de la crise
  - Près de 25 000 nouvelles places décidées en investissement en 2021 et 2022, grâce au Plan rebond Petite enfance, prolongé au moins jusqu'à la signature de la prochaine COG
- Des mesures nouvelles qui réforment profondément l'accessibilité pour les familles
  - La réforme du CMG prise dès le PLFSS 2023

**La consultation dans le cadre du CNR doit permettre d'amplifier cette dynamique pour lever collectivement les freins au développement du secteur et structurer le SPPE.**



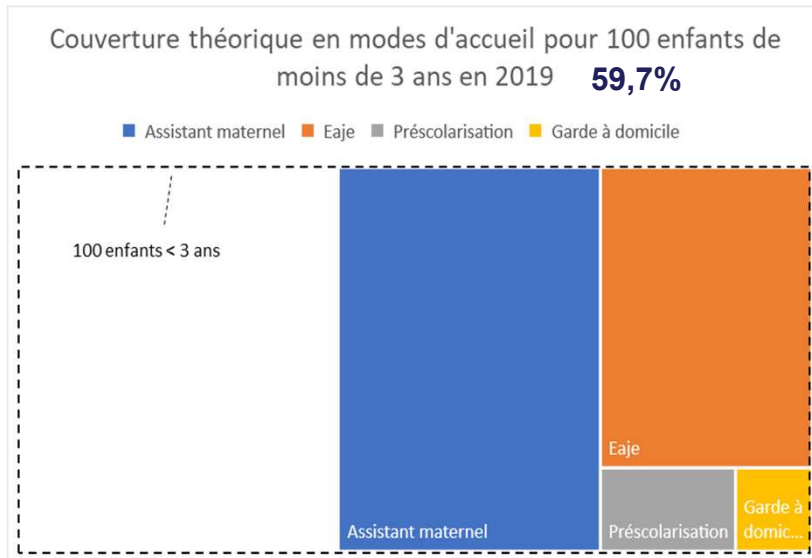
# Echanges avec les participants

## 2. Quels premiers enseignements retirer de la première phase de ce CNR ?



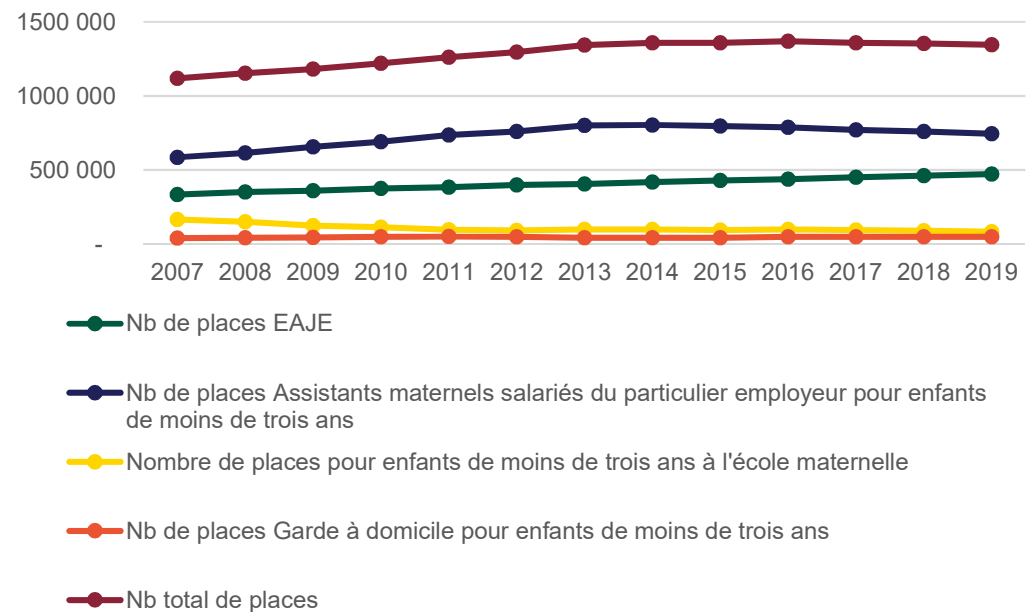
**Etat des lieux de départ : des inégalités géographiques d'accès persistantes, des inégalités sociales d'accès dont la correction est amorcée**

## Au total et en moyenne, la France propose une place d'accueil pour 6 enfants de moins de 3 ans sur 10 seulement, et le système montre des signes d'essoufflement



### Evolution des places disponibles selon les modes d'accueils

source: DGCS à partir des rapports de l'ONAPE de la CNAF



## Cette moyenne déjà insuffisante masque en outre des inégalités territoriales d'accès à deux niveaux ...

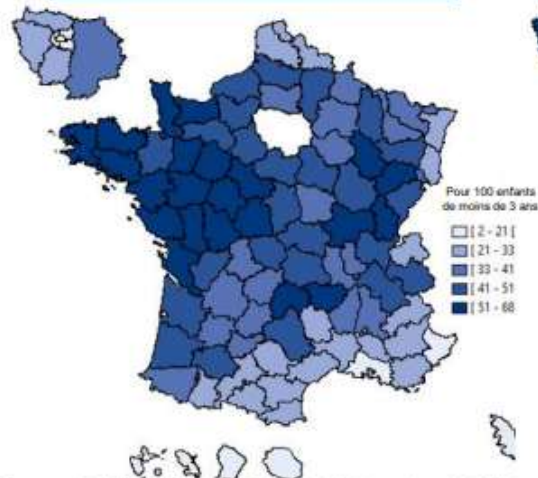


- Le taux de couverture global (pour 100 enfants de moins de 3 ans) de 59,3% masque des capacités d'accueil très contrastées d'un département à l'autre, et dont la résultant est un besoin potentiel restant à satisfaire estimé à 200 000 places d'accueil manquantes
- Cette inégalité est renforcée par de fortes variations de distribution entre les deux catégories de modes d'accueil

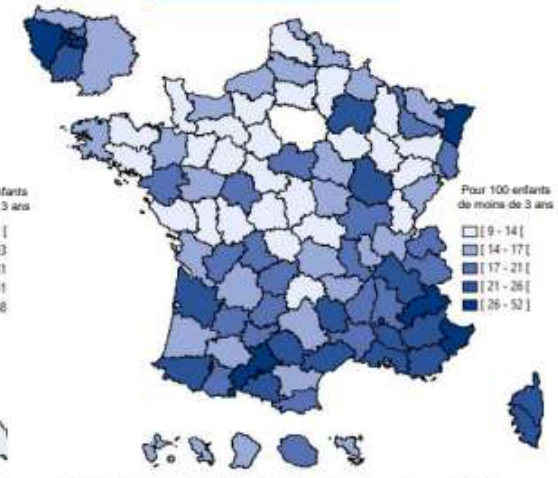
### Tous modes d'accueil



### Assistants maternels - Par départements



### EAJE - Par départements



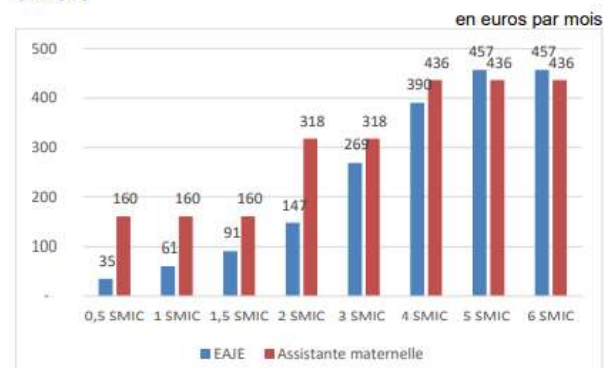
Sources : Cnaf (EQUEAJE et ALLSTAT – FR6), Drees (enquête PMI) Acoess (CNTPAJE), CCMSA, MENESR-DEPP et Insee. ©geofia 2020  
 Champ : France entière (hors Mayotte), non compris les places en accueil collectif non financées par la PSU.  
 Note : pour le détail de l'estimation, cf. encadré méthodologique du sous-indicateur n°1-4-1.

## ... ainsi que des inégalités financières d'accès, du fait de taux d'efforts différenciés selon la catégorie de mode d'accueil, prochainement corrigées *via* la réforme du CMG

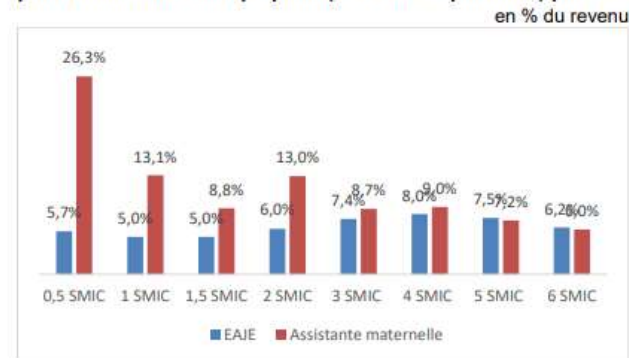


- La solvabilisation de l'offre d'accueil individuelle pour les ménages modestes est aujourd'hui insuffisante, alors même qu'il s'agit du mode d'accueil le plus répandu (60% du stock de places en moyenne nationale)
- Grâce à la réforme du complément de mode de garde portée par la LFSS 2023, cette situation sera corrigée à compter de 2025

**Graphique 10 : Reste à charge avant crédit d'impôt selon le mode de garde et selon le revenu pour un recours à temps plein (162 heures par mois) pour des couples biactifs en 2020**



**Graphique 11 : Taux d'effort avant crédit d'impôt selon le mode de garde et le revenu pour un recours à temps plein (162 heures par mois) pour des couples biactifs en 2020**



Source : Cnaf.

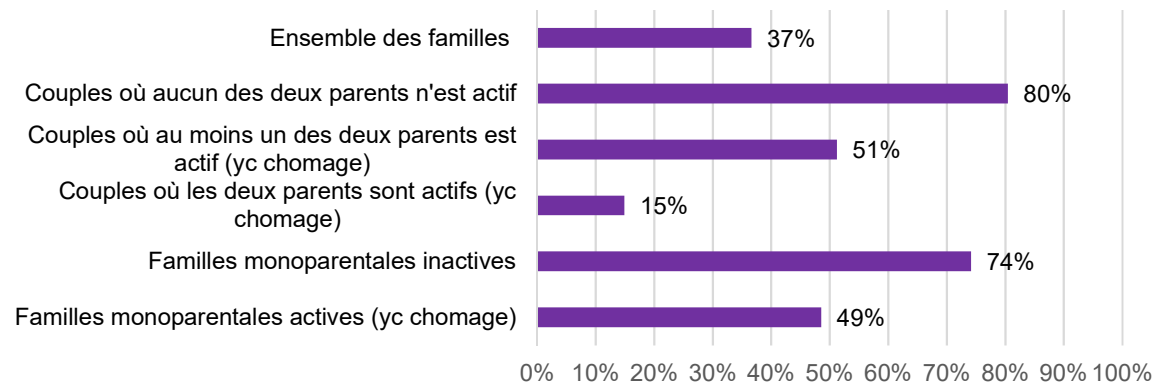


## Ces inégalités d'accès territoriales et financières conduisent à des inégalités sociales fortes en matière de recours à l'offre d'accueil



- 71 % des familles vivant sous le seuil de pauvreté avec des enfants entre 3 mois et 3 ans ne recourent à aucune solution d'accueil (contre 37 % en population générale)

### Part des familles sans aucune solution de conciliation (ni Prepare, ni accueil individuel, ni accueil collectif)



Sources : Cnaf - Onape, Filoué 2018, Allstat FR6 2018 et FR2 janvier 2020



# Freins à lever déjà identifiés

---

## Freins à lever déjà identifiés ... pour permettre le développement de 200 000 nouvelles places d'accueil (1/3)



### *Remédier à la pénurie de professionnels de l'accueil du jeune enfant, un prérequis*

#### ➤ **Freiner les départs en remédiant aux irritants identifiés**

- Rappel d'actions déjà engagées : clarification de zones grises de la réglementation telle que administration des médicaments, nombre d'AM simultanément en activité en MAM,...
- Questions soulevées dans la concertation : sentiment de perte de sens au travail, impayés de salaires d'AM, gestion de la relation contractuelle parent-AM, relance des crèches familiales et plus généralement développement des leviers de sortie de l'exercice isolé

#### ➤ **Restaurer l'attractivité des métiers**

- Rappel d'actions déjà engagées : campagne de valorisation des métiers, observatoire de la QVCT dans la petite enfance, engagement à accompagner financièrement des revalorisations salariales et animation de la discussion entre partenaires sociaux en vue de la définition du socle social commun qui en est la contrepartie
- Questions soulevées dans la concertation : formation des AM (durée et contenu), facilitation des progressions de carrière

#### ➤ **Mettre en adéquation l'offre de formation avec les besoins**

- Rappel d'actions déjà engagées : mesure des besoins immédiats (étude pénurie CNAF) et à venir (rôle des CDSF nouvellement installés)
- Questions soulevées dans la concertation : ouverture de places de formation initiale à même de répondre de ces besoins immédiats et à venir désormais précisément mesurés, catégorisés et localisés

## Freins à lever déjà identifiés ... pour permettre le développement de 200 000 nouvelles places d'accueil (2/3)



### *Dégager du foncier pour la création d'offres d'accueil du jeune enfant*

- Questions soulevées dans la concertation : dégager du foncier pour l'installation de crèches ou de maisons d'assistants maternels
  - Pistes pour discussion : systématiser la recherche de porteurs de projets d'accueil lors de l'élaboration de programmes immobiliers pour l'affectation de leurs locaux de pied d'immeuble ? identifier la couverture des besoins d'accueil du jeune enfant parmi les objectifs de l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme tels que traduits aux PLU ? intégrer l'objectif de création d'offres d'accueil nouvelles dans les conventions acheteur-Etat conclues au titre de la mobilisation du foncier public pour le logement ?

### *Poursuivre le renforcement du soutien financier et en ingénierie au développement de l'offre d'accueil*

- Rappel d'actions déjà engagées :
  - Plan « Rebond petite enfance » d'une ampleur sans précédent en matière d'aides à l'investissement et mise en place d'une équipe d'appui en ingénierie, dont le Gouvernement a accepté sa poursuite dans l'interCOG.
- Questions soulevées dans la concertation :
  - Poursuite / amplification / extension de ces mesures pour la prochaine COG
  - Confirmation de la nécessité de donner priorité au fonctionnement pour la prochaine période

## Freins à lever déjà identifiés ... pour permettre le développement de 200 000 nouvelles places d'accueil (3/3)



### *Garantir une qualité d'accueil équivalente entre les différents modes d'accueil et en tout point du territoire*

- Rappel d'actions déjà engagées :
  - La réforme des services aux familles (ex: création d'un référentiel bâtiminaire)
  - Mission IGAS en cours sur la bien-être et la qualité d'accueil en crèche
- Questions soulevées dans la concertation : modalités d'accompagnement d'un saut supplémentaire en termes de qualité

### *Poursuivre et le cas échéant amplifier la clarification de la gouvernance de la politique d'accueil du jeune enfant*

- Rappel d'actions déjà engagées :
  - Création par les comités départementaux des services aux familles (CDSF) d'une gouvernance locale obligatoire et homogène articulant les compétences de l'ensemble des acteurs impliqués : Etat, branche famille, communes, départements, régions
  - Déclinaison infradépartementale des orientations en matière de services aux familles dans les conventions territoriales globales (CTG) signées entre les Caf et les collectivités
- Questions soulevées dans la concertation :
  - Nature facultative ou obligatoire de la compétence des communes en matière de création d'offre d'accueil du jeune enfant
  - Modalités de garantie d'un déploiement homogène du SPPE sur tous les territoires
  - Leviers d'action sur la composante « accueil individuel » de l'offre locale d'accueil du jeune enfant / réinvention du modèle « crèche familiale » en perte de vitesse

## Freins à lever déjà identifiés ... pour améliorer l'accessibilité de l'offre à toutes les familles (1/2)



### *Améliorer l'information, l'orientation des familles et accompagner les parents sans solution*

- Rappel d'actions déjà engagées :
  - Révision du dispositif des Relais Assistants Maternels pour les transformer en Relais Petite Enfance
  - Obligation de mise en ligne des disponibilités sur monenfant.fr; création d'un service de mise en relation durant la crise sanitaire pour les personnels prioritaires
- Questions soulevées dans la concertation :
  - Nature facultative ou obligatoire de la compétence des communes en matière d'information et d'orientation des familles
  - Proposition de solution nationale pour faciliter le suivi des demandes d'inscription, tous modes d'accueil confondus

### *Favoriser le recours aux modes d'accueil des familles éloignés de l'emploi*

- Rappel d'actions déjà engagées :
  - Développement des crèches AVIP, appel à manifestation d'intérêt « Accueil pour tous »
- Questions soulevées dans la concertation :
  - Diversifier l'offre d'accueil pour favoriser des solutions hybrides qui combinent accueil des enfants et accompagnement social et/ou professionnel des parents

## Freins à lever déjà identifiés ... pour améliorer l'accessibilité de l'offre à toutes les familles (2/2)



### *Améliorer l'accessibilité financière de l'offre d'accueil à toutes les familles*

- Rappel d'actions déjà engagées :
  - En alignant le reste-à-charge du recours à l'assistant maternel sur celui de la crèche PSU, le PLFSS 2023 unifie le prix payé par les parents dans les deux cas les plus fréquents
- Questions soulevées dans la concertation :
  - Étendre la logique de la réforme du CMG assistant maternel
  - Envisager la gratuité au moins pour les familles les plus modestes
  - Envisager le principe d'un reste à charge maximal pour un accueil à temps plein

### *La question du congé parental*

- Questions soulevées dans la concertation : Le congé parental connaissant depuis plusieurs années une manifeste désaffection, une réforme de certains de ses paramètres permettrait-elle de le relancer, et donc de faciliter la réponse collective à la demande d'accueil ?



# Echanges avec les participants





# 3. Quelles sont les prochaines étapes, au niveau national, dans les territoires ?

## Prochaines étapes nationales : approfondir et expertiser les différentes composantes possibles d'un SPPE



- **Un questionnaire en ligne « Attente des parents pour le service public de la petite enfance »**
  - Pour recueillir l'avis des premiers concernés sur la situation actuelle et leurs attentes à l'égard du projet
- **Le quatrième cycle de travaux du comité de filière « Petite enfance »**
  - Dédié à poursuivre et accélérer la lutte contre la perte d'attractivité des métiers et pour former les professionnels qui feront vivre ce service public nouveau
  - Et notamment, dans le cadre d'un travail des partenaires sociaux animé par l'Etat, à définir les modalités des revalorisations salariales attendues
- **Un groupe de travail technique interinstitutionnel Etat – Sécurité sociale – associations de collectivités**
  - Pour explorer les questions tenant à la gouvernance du système d'accueil
- **Et à la demande des acteurs qui le souhaiteront, des échanges bilatéraux autant que nécessaire avec la Rapporteuse générale et la directrice de projet CFPE/SPPE**

## Zoom sur le questionnaire « Parents » : qu'attendent les premiers concernés du service public de la petite enfance que nous entreprenons de construire ?



- **Un questionnaire élaboré en lien notamment avec l'UNAF, pour garantir d'être au plus près des préoccupations des familles**
- **Un questionnaire accessible *via* le site du CNR, et largement diffusé au plus près des parents par l'UNAF et les CAF**
- **Un questionnaire dont les résultats seront communiqués à l'issue de la phase territoriale de la concertation**

## Prochaines étapes territoriales : intégrer au projet la diversité des besoins et des capacités d'action, et recueillir des exemples de démarches inspirantes



- **En trois mois, échanges au sein de dix territoires volontaires, formant ainsi les laboratoires de la fabrication du service public de la petite enfance**
  - Des territoires divers en raison de leur configuration : urbain/rural/rurbain, dynamisme démographique,...
  - Mais aussi du fait de leurs capacités d'action : démographie professionnelle, foncier disponible, situation financière locale,...
  
- **Un dialogue organisé dans le cadre du comité départemental des services aux familles, nouvel espace de mise en œuvre conjointe d'une responsabilité partagée**
  - Présidence Etat, co-présidences conseil départemental, représentant des maires, caisse d'allocations familiales
  - Participation des représentants des professionnels et des familles usagères
  
- **La mise en lumière d'organisations territoriales exemplaires qui ont réussi à relever l'un des défis du futur service public de la petite enfance**
  - Par exemple : réponse aux besoins d'accueil en horaires étendus ou atypiques, accueil inclusif d'enfants en situation de handicap, organisation d'articulations originales entre offres d'accueil collectif et d'accueil individuel,  
...

## Zoom sur le Fonds d'innovation pour la petite enfance : un accélérateur de projet pour consolider les partenariats Etat-collectivités-opérateurs-citoyens



- **Un fonds pour prendre la suite de l'expérience concluante de l'AMI « Accueil pour tous »**
- **10M€ pour aider à boucler les tours de tables financiers de projets qui « ne rentrent pas dans les cases »**
- **Des critères d'éligibilité qui seront précisés en lien avec les acteurs de terrain pour préfigurer le SPPE dès 2023 sur les territoires pilotes retenus**

## Rendez-vous au printemps 2023 pour la restitution de la seconde phase de la concertation !



- **Un CNR conclusif sera organisé au terme de la phase territoriale de la concertation, dans la ville qui accueillera sa dernière étape**
  
- **Au programme :**
  - Restitution des dialogues tenus dans les 10 territoires laboratoires de la fabrication du SPPE
  - Mise en lumière d'organisations inspirantes
  - Résultats du questionnaire « Parents »
  - Présentation du cadre du Fonds d'innovation pour la petite enfance



# Echanges avec les participants



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



***CONSULTATION SUR LE***

# **SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE**

***DANS LE CADRE DU CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION***